



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 11 mai 2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-74 : ALSH - SEJOURS BASE D'ACTIVITES EDUCATIVES (BAE)

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La CAF du Puy-de-Dôme et le SDJES 63 en partenariat avec les associations d'éducation populaire proposent à l'ensemble des accueils de loisirs du Puy-de-Dôme pour cet été des séjours "clés en main" appelés base d'activités éducatives.

Ces séjours de 5 jours, du lundi au vendredi ont pour but de fournir aux accueils de loisirs des ressources matérielles, techniques et pédagogiques sur une thématique précise.

Quelle que soit la thématique proposée, ces bases d'activités éducatives répondent aux mêmes objectifs :

- Enrichir les pratiques éducatives des accueils de loisirs
- Favoriser la mixité des groupes accueillis
- Susciter la découverte d'un nouveau territoire
- Encourager les expériences de vie collective
- Ouvrir de nouveaux horizons

La CAF du Puy-de-Dôme a décidé de mettre en place une aide de 90 % (pour les familles ayant un QF supérieur à 700 €) et de 95 % (pour les familles ayant un QF inférieur à 700 €) dans le cadre de ces BAE.

L'accueil de loisirs aura à sa charge le personnel d'animation (hors directeur) ainsi que le transport des enfants jusqu'à la base.

Pour Plaine Limagne :

- La base d'activités éducatives sur le thème de l'équitation à Thiers proposée par l'UFCV est réservée du 25 au 29 juillet 2022 pour 24 enfants de 9/11 ans (12 places pour le multi-sites Maringues / Randan / Thuret et 12 places pour le multi-sites Aigueperse / Aubiat).
- La base d'activités éducatives sur le thème "Respire" à Viscomtot proposée par les éclaireurs et éclaireuses de France du 1^{er} au 5 août 2022 pour 24 jeunes de 11/14 ans.

Ces bases d'activités éducatives ont un coût de 360 €/pers, la CAF 63 réglera directement aux associations d'éducation populaire sa participation (soit 90 % ou 95 % de 360 €).

Les familles régleront à l'accueil de loisirs uniquement les 5 % ou 10 % restant :

- QF ≤ 700 € : 18 € la semaine ;
- QF ≥ 701 € : 36 € la semaine.

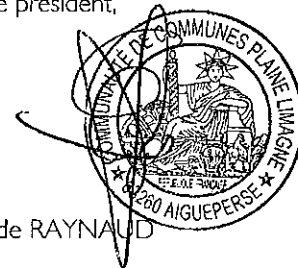
Une convention signée entre Plaine Limagne et l'UFCV (pour la BAE équitation) et une seconde convention entre Plaine Limagne et les 'éclaireuses et éclaireurs de France' (pour la BAE "Respire") précisent les modalités de ce partenariat.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider les projets de séjour base d'activités éducatives BAE 2022,
- de valider les tarifs des séjours base d'activités éducatives pour l'année 2022,
- d'approuver les conventions entre Plaine Limagne et l'UFCV (pour la BAE équitation) et entre Plaine Limagne et les 'éclaireuses et éclaireurs de France' (pour la BAE "Respire") annexées à la présente délibération,
- d'inscrire les crédits au budget 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le
Le président,

23/05/2022

